

Date de Convocation	Présents	Dont suppléant(s)	Pouvoir(s)	Absent(s) excusé(s)	Absent(s)
17 janvier 2023	8	0	1	2	0

Vote(s) pour : 9
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 23 janvier 2023

Sous la présidence de Madame Rachel BURG Y Présidente du SERM

Point n° 02 : Budget Primitif de l'année 2023

Le Comité Syndical

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général des Impôts,

VU le projet de budget primitif 2023 du Syndicat des Eaux de la Région Messine, joint en annexe,

DECIDE

- **D'ADOPTER** le Budget Primitif 2023 arrêté à 12 849 148 € de dépenses et de recettes,

- **DE CHARGER** Madame la Présidente du Syndicat des Eaux de la Région Messine, de l'exécution du Budget Primitif pour l'année 2023, en tant qu'ordonnateur des dépenses et prescripteur des recettes,

- **D'AUTORISER** Madame la Présidente, à passer les actes et contrats liés à sa mise en œuvre,

- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à solliciter les subventions et dotations auxquelles le Syndicat peut prétendre

La Présidente du SERM



Rachel BURG Y